Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260522-2026_40D-DE

Commune de
HÉNANBIHEN

Département des
Côtes d'Armor

Arrondissement de
SAINT-BRIEUC

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°05
SÉANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 18 Mai à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen,
légalement convoqué le 11 mai deux mil vingt-six,
s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alexis MENARD, Maire.

Membres présents : M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien, Mme RONDEL Emmanuelle, M. MEHOUAS Gwenaël, M. LEGOFF Jean-Charles, M. EVEN Didier, Mme JOUAN Véronique, M. LETACONNOUX Sylvain, Mme JAN Natacha, Mme LANOË Myriam, M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. DANIEL Jean-Michel.

Membres excusés : Mme DURAND Justine pouvoir à Mme RONDEL Emmanuelle, Mme HENRY Mégane pouvoir à M. CHANTOISEL Fabien.

Secrétaire de Séance : Mme JOUAN Véronique

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à
- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION :0

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre de votants : 15

OBJET : Subvention pour la sortie scolaire de fin d'année des élèves de CM de l'école Saint-Joseph.

N°40/2026

Madame Rondel, Adjointe aux affaires scolaires, présente la demande de M. THEVENIN Arnaud, Président de l'APEL Ecole St Joseph/Notre Dame des champs, d'une subvention pour le voyage scolaire des 25 élèves de CM du 6 mai 2026, pour un montant de 50 € par enfant.

Soit, la subvention totale de la mairie accordée serait pour ce « voyage linguistique » est de 1250 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (15 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- Valide la subvention de 50 € par enfant soit 1250 € à verser à l'APEL Ecole St Joseph/Notre Dame des champs ;
- Autorise l'imputation de cette somme au compte 65748 ;

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 022-212200760-20260522-2026_40D-DE

Par envoi à la Préfecture le 22 mai 2026
Par publication le 22 mai 2026

L'Adjoint au Maire,
Fabien CHANTOISEL

